

DIVIDENDE 2022

ERRATUM PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

Le communiqué publié par ALTEN SA le 26 avril 2023 comportait une erreur de plume, il convenait de lire (l'élément modifié figure en caractères gras et soulignés ci-dessous) :

Le Conseil d'administration de la société Alten SA (la « Société ») a décidé, le 26 avril 2023, que soit proposé aux actionnaires d'approuver lors de l'Assemblée générale du 30 juin 2023 un dividende de 1,50 \in par action ordinaire et 0,75 \in par action de préférence, soit un montant total de **51 929 262** \in .

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 34 619 101 actions ordinaires et aux 814 actions de préférence composant le capital social de la Société au 31 mars 2023, le montant global du dividende serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Autres réserves » serait déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 juin 2023 de la résolution relative à l'affectation du résultat, le paiement du dividende aura lieu le 6 juillet 2023 après détachement du coupon le 4 juillet 2023.

À propos d'ALTEN

Pour toutes informations: www.alten.com/investisseurs Contact journalistes : <u>alten@hopscotch.fr</u>

Leader Européen de l'Ingénierie et de l'IT Services, ALTEN réalise des projets de conception et d'études pour les Directions Techniques et DSI des grands comptes industriels, télécoms et tertiaires.

Le titre ALTEN est coté au compartiment A du marché d'Euronext Paris (ISIN FR0000071946), fait partie du SBF 120, de l'indice IT CAC 50 et du MIDCAP 100, et est éligible au SRD.